

Etaient présents : ALLIOUX André, AUFFRET Martine (suppléante Marc ROPERS), BOUEDO Pierre, CORRIGNAN Gérard, GUYOT Léon, JEGAT René, JOUAN Alain, LAUNAY Jean, LAURENT Josiane, LE BRAZIDEC Raymond, LE BRETON Bernard, LE CORF Henri, LE GOUGAUD Agnès, LE PIPEC Pierre, MOELO Serge, NIZAN Bernard, OLIVIERO Jean-Luc (suppléant de Jeanine BURBAN), RAMEL-FLAGEUL Françoise, SERVEL Bruno, SUPER Grégoire.

Etaient excusés :

BERTHO Jean-Paul, BURBAN Jeanine, LE LOIR Noël, MARIVAIN Joël, QUENTEL Jean-Yves, ROPERS Marc.
GREMY Magali, LE GAL Antoine, LEMOINE Alain, ROLLAND Benoit

Autres personnes présentes :

CHAUVIN Corinne, EVEILLARD James, LE SEYEC Gaëtan, HERVE Jean-Marie
DUN Hervé, LAUDRIN Catherine, PENSIYV Johanne, POHARDY Fanny, SICHE Mélanie,
TIGER Sylvie.

Secrétaire de séance : M Raymond LE BRAZIDEC

Ordre du jour

- Négociation de l'avenant de la convention départementale
- Débat d'Orientation Budgétaire : bilan 2009 et projets 2010
- Proposition pôle d'excellence rurale
- Retour du groupe numérique
- Energie :
 - Position de Pontivy Cté sur les services
 - Montage financier et juridique du CEP (Conseil en énergie partagé)
- Questions diverses

Déroulement

1) Validation du Compte-rendu de la séance du 23 novembre 2009.

2) Nomination du secrétaire de séance (ordre alphabétique) : M LE BRAZIDEC ou M LE BRETON

3) Négociation de l'avenant de la convention départementale

La convention départementale porte sur 32 projets pour un montant de 7 087 595 €.

Ce montant correspond aux participations du Département sur les projets :

- correspondant à l'enveloppe 2
- correspondant à l'aide aux communes de moins de 2000 habitants, plus de 2000 habitants et St Jean Brévelay Communauté

Le Département du Morbihan, devant gérer un budget très serré, ne souhaite pas revenir sur la clause prévue dans l'avenant : l'avenant ne garantit plus un montant minimal de subvention - possibilité de soutien à la baisse en fonction des modifications des politiques sectorielles.

Cette disposition modifie les règles actées lors de la signature en 2007. Le Conseil général restant ferme sur ce point, le principe de la convention reste intéressant pour l'enveloppe complémentaire qui sera affectée aux projets communaux (- 2000 et + 2000 habitants, espace

enfance de St Jean Cté). L'enveloppe complémentaire pourra également être utilisée pour les projets relatifs à l'enveloppe 2 régionale puisqu'ils font l'objet de la première partie de la convention.

M LE BRAZIDEC signale le faible subventionnement de l'équipement de centre de loisirs sur le TSD ou aide enfance. Il demande des compléments d'information au Conseil général.

⇒ **Après en avoir délibéré, le Comité syndical approuve l'avenant de la convention départementale et autorise le Président à signer les documents s'y rapportant**

4) Débat d'Orientation Budgétaire : bilan 2009 et projets 2010

a. Bilan 2009

Projets réalisés : nouvelle communication (logo, papier en tête, lettre d'information, signalétique, site internet), lancement de leader (instances en place, réunions d'informations et outils de communication, 5 projets programmés et une douzaine en instruction), lancement du projet culturel (mise en place des instances, préparation de projets qui seront mis en œuvre en 2010, contribution au site internet).

Projets non réalisés : étude transport, schéma numérique, services énergie, information auprès du grand public, animation avec la Chambre des métiers

M Le Président signale que le compte administratif sera bouclé fin janvier 2010. Il devrait être différent de la présentation faite au cours de cette séance pour plusieurs raisons :

- les subventions Leader et Région ne seront probablement pas versées avant la clôture des comptes (60 000 € de subvention en attente au titre de l'activité 2009)
- l'appel à cotisation auprès des communautés de communes a été sous-estimé en 2009 (11 000 € non demandés aux communautés de communes) et « faussé » par le versement de l'intégralité de la cotisation de Baud Communauté (6390 € seront à déduire de Baud Cté en 2010 et à compenser avec les autres intercommunalités).

BILAN FINANCIER 2009

PREVISIONNEL

Prévision Dépenses	
Fonctionnement	481 164,25
Investissement	40 560,93
TOTAL	521 725.18

REALISE

Réalisé Dépenses	
Fonctionnement	341 745
Investissement	2 790
TOTAL	344 535

Prévision Recettes	
Fonctionnement	481 164.25
Investissement	40 560.93
TOTAL	521 725.18

Réalisé Recettes		
Fonctionnement	270585	280 655
Excédent 2008	10 070	
Investissement	8 683	14 243
Excédent 2008	5 560	
TOTAL		294 898

Résultat	- 49 637
-----------------	-----------------

Les recettes attendues en janvier 2010 relatives à l'activité 2009 ne seront pas versées avant le solde des comptes 2009. De ce fait, le Syndicat présente un déficit sur 2009 de 49 637 €.

En reprenant les subventions dédiées à l'activité 2009, le CA 2009 présente réellement un déficit de fonctionnement de 1055 €.

b. Projets 2010

DEPENSES FONCTIONNEMENT = 546 900 €

I - Postes de dépenses générales : 300 000 €

Missions de base du Pays (suivi des contrats de territoire, conseil de développement) + suivi du dispositif Leader et du projet culturel

- salaires des salariés en poste (4 agents syndicat mixte et 1 agent conseil de développement)
- charges générales
- indemnités élus
- subvention Conseil développement (poste et actions)
- amortissements

II - Projets reconduits : 68 700 €

Etudes ou animations déjà mutualisées entre les intercommunalités

- Adil : mission Habitat (dernière année convention 3 ans)
- Etude financière (dernière année convention 3 ans)
- Nos produits ont la patate (dernière année – animation sur 2 ans)

III - Nouveaux projets : 178 200 €

1) Nouvelles mutualisations validées en 2009 et à mettre en œuvre en 2010 : 45 000 €

- Scot : lancement des études
- Haut débit : lancement du schéma numérique pour déterminer le tracé du déploiement de la fibre optique

2) Nouvelles mutualisations à discuter : 133 200 €

- Energie : mise en place du Point Info Energie et Conseil en énergie partagé (6 derniers mois)
- Communication : partenariat Ty Télé pour renforcer l'attractivité du Pays
- Haut débit : Mise en place d'un SIG mutualisé entre les ctés de communes, voire les communes
- Politique d'accueil / attractivité du territoire – Leader
 - o Semaine de l'Europe en mai 2010
 - o Evènement pour l'accueil en septembre 2010
- Programmation culturelle partagée entre une 10aine de communes volontaires

DEPENSES D'INVESTISSEMENT = 20 000 €

Matériels informatiques – logiciels

Signalétique, mobilier, matériels informatiques pour les agents aux énergies...

1^{er} essai de budget pour l'année 2010 : estimation du budget 566 900 €

Dépenses d'investissement à 20 000 € - Dépenses de fonctionnement à 546 900 €

Les projets 2010 ont été présentés pendant le DOB : contenu et chiffrages financiers

Les membres du Comité syndical n'ont pas émis de remarques particulières, de compléments d'informations sur les projets proposés et le budget prévisionnel annoncé.

⇒ Après en avoir délibéré, le Comité syndical a rempli les conditions réglementaires en tenant son Débat d'Orientations Budgétaires le 26 janvier 2010.

5) Proposition pôle d'excellence rurale

Après avoir étudié les potentialités sur le territoire, le Bureau du Pays propose deux pistes de PER, ciblant chacune une thématique :

- la thématique Services à la population comprenant 4 opérations
 - Maison emploi-formation à Locminé Cté
 - Projet intergénérationnel PAPI de la commune de Silfiac
 - Foyer de jeunes travailleurs à Pontivy Cté
 - Maison des services publics à St Jean Cté (possibilité de retirer de volet territorial pour obtenir 33% des financements – à confirmer)
- la thématique Valorisation des ressources locales (pour la production d'énergie) comprenant 3 opérations à minima
 - Réseau de chaleur de Locminé desservant les équipements publics communaux et intercommunaux
 - Filière bois énergie
 - Projets d'investissement de l'IUT pour des recherches dans ce domaine
 - Autre piste à Pontivy Cté

Les fonds d'Etat apportés dans les PER ne sont pas des crédits supplémentaires mais un regroupement de crédits existants (FNADT, DDR, DGE, aides sectorielles...). L'intérêt de postuler repose sur deux raisons :

- meilleur subventionnement sur les opérations choisies (jusqu'à 33% du projet)
- sécurité du plan de financement (projet devenant prioritaire sur tous les dispositifs habituels)

Les conditions de l'appel à projet appellent un choix du Comité syndical en fonction des éléments suivants :

- chiffrages des opérations plus faciles sur le « PER services » que sur le « PER énergie » car les projets sont plus avancés. Les projets liés au PER énergie sont en étude de faisabilité.
- Le domaine des services sera moins aidé dans les dispositifs classiques que les énergies qui vont devenir un sujet majeur, et sans doute un domaine prioritaire pour les soutiens financiers Europe, Etat, Région
- Plus grande chance d'être retenu à la 1^{ère} vague (février 2010) qu'à la 2^{ème} vague (août 2010) :
 - o peu de candidatures seront prêtes pour février 2010 vus les délais de préparation (3 mois),
 - o les anciens PER non bouclés ne peuvent pas postuler à la 1^{ère} vague,
 - o restera t'il des crédits pour la 2^{ème} vague ?

Mme La Sous-Préfète soulève le caractère plus novateur et ambitieux du PER énergie.

⇒ Après avoir étudié le contenu des 2 PER potentiels et l'avancement des opérations, le Comité syndical décide de positionner le PER services en février 2010 compte-tenu des éléments déjà disponibles et de continuer la préparation du PER énergie pour août 2010.

Le PER services sera présenté au Comité syndical le 15 février 2010 lors de sa prochaine séance. Le Pays va finaliser la candidature avec les porteurs de projets d'ici là.

6) Retour du groupe numérique

a. Avancées du groupe numérique

Le groupe numérique a bénéficié de l'accompagnement du cabinet PMP pour étudier les possibilités d'actions via l'enveloppe régionale et a choisi les priorités suivantes :

- 1) Couverture des zones blanches et la montée du débit pour les plus pénalisés

- soutien aux particuliers pour l'équipement en haut-débit en complément du plan départemental (pour 100% des 156 foyers inéligibles et 10% des 526 foyers bénéficiant du RE-ADSL)
 - soutien au plan départemental
- 2) Préparation du déploiement du très haut-débit
Elaboration d'une stratégie pour planifier ce déploiement de manière rationnelle
- Déploiement d'un SIG
 - Schéma numérique pour identifier les priorités et un tracé
 - Schéma d'ingénierie pour localiser précisément le tracé et la pose de fourreaux
 - Soutien à des projets d'investissements de fibre optique – hôpital ou autre.
- 3) Développement des usages
- Soutien à l'investissement des points numériques (cybercommune-mairie-médiathèque)
 - Soutien aux projets collectifs des cybercommunes (animation, formation...)
 - Soutien à des sites internet à dimension pays

Proposition de ventilation de l'enveloppe numérique

Action numérique	Elements détaillés	coût total	enveloppe Pays	Région	CG56	particuliers associations	Leader	collectivités
Priorité 1 - Résorber les zones blanches								
compléments couverture satellite 100 % des 156 foyers inéligibles	subvention d'équipement	60 000		30 000	23 400	6 600		
compléments couverture satellite 25% des 526 foyers en RE-ADSL	subvention d'équipement	66 000		33 000		33 000		
participation au Plan départemental Haut débit				100 000				
Sous-total		126 000		163 000	23 400	39 600		
Priorité 2 - Préparer le déploiement du très haut débit								
Déploiement d'un SIG	achat licence, formations, recrutement d'un référent mutualisé Pays	180 000		65 000			a étudier	à étudier
Schéma numérique	assistance définition priorité et tracé	100 000		50 000			a étudier	à étudier
Schéma d'ingénierie	assistance pour la définition précise du réseau Très Haut Débit (déploiement fibre)	50 000		25 000				
Soutien à des projets d'aménagement	(ex pôle hospitalier...)	100 000		50 000				
Sous-total		430 000		190 000				
Priorité 3 - Développement des usages								
Aide à l'investissement des points numériques	renouvellement du matériel moitié du parc soit 60 postes	100 000		50 000				50 000
	accompagnement de la mise en réseau	30 000		15 000			possible	15 000
soutien à d'autres usages	sites internet à dimension de pays	30 000		15 000		15 000		15 000
Sous-total		160 000		80 000		15 000		80 000
Non affectés à ce jour								
Choix de garder une enveloppe pour des projets non identifiés à ce jour				81 714				
TOTAL		716 000		514 714				
			enveloppe mobilisable		514 714			

⇒ Après en avoir débattu, le Comité syndical approuve à l'unanimité la ventilation de l'enveloppe numérique régionale proposée par le groupe Numérique.

b. Desserte du pôle hospitalier

M le Président signale un nouveau courrier du Directeur du Centre hospitalier très agressif, qui a interpellé la Région et le Département en remettant en cause le Pays de Pontivy. M le Président rappelle que le Pays de Pontivy ne peut juridiquement porter l'investissement voulu par le Centre hospitalier.

M le Président a interrogé les partenaires suivants pour connaître leur position.

Avis technique de la Région Bretagne : préconisation

- de voir les difficultés techniques de la polyclinique (peut-être juste un autre type d'offre d'abonnement à avoir jusqu'à l'arrivée de l'hôpital)
- d'organiser une réunion technique pour avoir une lecture globale du projet et définir un porteur de projet si nécessaire
- de soutenir ce type d'investissement après avoir réalisé un schéma numérique qui fixe les priorités

Avis technique du Département : similaire à la Région

- de voir les difficultés techniques de la polyclinique (peut-être juste un autre type d'offre d'abonnement à avoir jusqu'à l'arrivée de l'hôpital)
- d'organiser une réunion technique pour avoir une lecture globale du projet et définir un porteur de projet si nécessaire
- d'être un co-financeur comme le Pays de Pontivy
- de s'assurer qu'il n'y aura pas de demande sur le 2^{ème} accès sécurisé qui relève véritablement de la compétence d'Etat.

M le Président suggère d'organiser une réunion technique avec les partenaires : Noyal-Pontivy, Pontivy Cté, Région, Département, Centre hospitalier et syndicat mixte pour avancer techniquement sur le problème.

M Super tient à préciser que le groupe Numérique n'est pas opposé à soutenir le projet mais attend l'identification d'un porteur de projet.

M Olliviero dénonce vivement la non prise en compte de la desserte haut-débit dans la création du Centre hospitalier. Il lui paraît inconcevable de ne pas trouver 100 000 € pour apporter le haut-débit sur les 140 millions d'euros de ce projet.

Il signale que Pontivy Communauté est déjà intervenu plusieurs fois pour aider le projet : achat du terrain, prise en charge d'un accès au pôle hospitalier.

Mme la Sous-Préfète signale l'arrivée de M Jean-Pierre MESSIN au SGAR pour aider les territoires confrontés à des difficultés sur le haut-débit (priorité nationale). Il peut venir à cette réunion technique pour aider à trouver une solution.

⇒ Après avoir entendu l'exposé de M Le Président, le Comité syndical approuve à l'unanimité le principe d'une réunion technique, initiée par le Pays, avec toutes les instances démarchées par le Centre hospitalier dans l'objectif de :

- **identifier les problèmes techniques d'acheminement du haut-débit à la polyclinique**
- **identifier le porteur de projet pour la desserte haut-débit**

7) Energie :

M Jegat explique que Pontivy Communauté valide le Point Info Energie mais se retire du projet Conseil en énergie partagé pour les raisons suivantes :

- 1 poste desservira 40 000 habitants, le Pays comptabilise plus de 80 000 habitants et pourrait envisager 2 postes pour couvrir le territoire. Les communes de Pontivy Communauté ne seront pas desservies suffisamment rapidement.
- l'avenir du poste après 3 ans

Ainsi Pontivy Communauté préfère recruter un technicien en interne, renonçant aux aides de l'Ademe et de la Région Bretagne.

Un courrier officiel sera adressé par Pontivy Communauté.

M le Président prend acte de cette décision. Il propose aux autres intercommunalités de se positionner pour un poste CEP partagé puisque les 3 communautés de communes et Moréac représentent près de 40 000 habitants.

Un courrier sera adressé ces communautés de communes et aux communes membres, ainsi qu'à Moréac.

⇒ **Après en avoir débattu, le Comité syndical approuve la création du Point Info Energie avec le Pays du Centre Bretagne, la création du poste de chargé de mission et autorise le Président à signer tous les documents s'y rapportant.**

8) SCOT

Les communautés de communes et la commune de Moréac ont délibéré en décembre 2009 sur la modification des statuts et le transfert de la compétence Scot au Syndicat mixte.

Mme la Sous-Préfète signale que l'arrêté modifiant les statuts est signé du Préfet. Le Pays peut donc poursuivre la démarche et déposer le dossier de périmètre.

M le Président remercie Mme la Sous-Préfète et les services de la Sous-préfecture pour leur mobilisation et leur efficacité dans la préparation juridique du portage du Scot.

⇒ **Après en avoir débattu, le Comité syndical approuve le portage du Scot à titre permanent et le dépôt du périmètre auprès de la Préfecture et des partenaires publics associés.**

9) Dénomination du projet culturel

La commission mixte culture propose de changer le nom du projet culturel de Pays qui deviendrait **MIL TAMM** (signifiant puzzle en breton).

⇒ **Après en avoir délibéré, le Comité syndical approuve la modification d'appellation du « projet culturel pour la diversité des expressions » qui devient donc « MIL TAMM » (puzzle).**

Mme Ramel-Flageul précise que le Pays de Pontivy est valorisé pour son projet culturel au sein du réseau culture agenda 21.

Lien internet : <http://www.reseauculture21.fr/?p=687>

10) Questions diverses

- Délibération pour étendre la ligne de trésorerie à 100 000 € (au lieu de 70 000 €) pour couvrir les dépenses dans l'attente du vote du budget 2010.

Situation exceptionnelle liée aux retards de versement de la Région mais surtout de Leader,

⇒ **Après en avoir délibéré, le Comité syndical approuve à l'unanimité l'extension de la ligne de trésorerie à un montant de 100 000 €.**

- Prochain bureau le lundi 8 février 2010 à 9H30 – dans les locaux de la Chambre de commerce à Pontivy

- Prochain comité syndical le lundi 15 février 2010 à 18H – salle multifonction (nouvelle salle) à Pluméliau.

L'ordre du jour étant épuisé, M le Président lève la séance à 19H30.